

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 591  
  
**Rubrik:** À suivre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

14 JUIN

## La double non-campagne

Dans un mois, le peuple et les cantons seront consultés sur deux objets qui ont pas mal de points communs au-delà de la coïncidence sur le calendrier électoral.

D'abord, il s'agit de deux contre-projets de l'Assemblée fédérale, au profit desquels les comités respectifs ont retiré leur initiative populaire signée par un peu plus de 55 000 citoyens(nes).

La volonté d'éliminer le risque du double «non» n'a pas seule motivé la décision de retrait. Dans les deux cas le texte adopté par l'Assemblée fédérale le 10 octobre 1980 reprend le contenu essentiel de l'initiative: l'égalité des droits, y compris un salaire égal pour un travail de valeur égale d'une part, une clause générale d'attribution de compétence à la Confédération, autorisée à prendre «des mesures pour protéger les consommateurs» d'autre part.

L'essentiel a donc été sauvé au niveau du texte. Reste à confirmer en votation populaire.

Au niveau de la non-campagne aussi, de grosses analogies: constitution laborieuse-de comités de patronage interpartis, opposition perceptible mais non formulée, très peu d'affichage prévu, à peine quelques séances, bref la sourdine générale.

D'ici la votation, les semaines écourtées de l'Ascension et de la Pentecôte supprimeront encore quelques occasions de faire campagne, si bien que le vote anticipé va s'ouvrir avant qu'on l'ait vu venir.

Comme si le résultat était acquis d'avance!

Toute la gauche souhaite le double «oui» et, avec elle, beaucoup de citoyens-consommateurs situés plus à droite.

Mais l'égalité des droits va à l'encontre de l'idée reçue d'une suprématie naturelle du mâle, à laquelle seuls les Groupements patronaux vaudois et quelques conservateurs téméraires osent avouer leur attachement (30 des 35 membres du Comité Giger contre l'égalitarisme ne se sont pas encore fait connaître comme tels du public). Dans l'isoloir, les vieux réflexes joueront, y compris chez les citoyennes. Et M. Furgler soi-même n'y pourra rien.

S'agissant de la protection des consommateurs, le «non» radical a sonné comme un avertissement plutôt sinistre: la Suisse alémanique se range du côté de l'économie et des intérêts particuliers, alors que la minorité romande se montre plus généreuse. L'UDC s'est fait tirer l'oreille pour dire «oui» à deux contre un, et les libéraux ont confirmé sans discussion leur opposition de la première heure à toute inscription des droits des consommateurs dans la Constitution. Dernier des grands partis à se prononcer à ce sujet, le PDC dira sans doute «oui»

mais avec une conviction nuancée; même si le contre-projet a été écrit en fait par Arnold Koller, président du groupe parlementaire démocrate-chrétien, il ne va pas faire monter aux barricades le grand parti catholique en pleine effervescence pontificale.

Pour la suite, il s'agit de prévenir le pessimisme qui pourrait s'insinuer chez les partisans des deux articles constitutionnels soumis au verdict du peuple et des cantons le 14 juin, — surtout que le 5 avril est encore présent dans tous les esprits, particulièrement ceux des militants de la gauche.

Dans ces conditions, il faut davantage craindre le silence que l'affrontement; et compte tenu des sujets, il y a tout intérêt à faire campagne en dehors des milieux de l'officialité politique, par exemple en diffusant largement les brochures et autres numéros spéciaux publiés à l'occasion de la votation du 14 juin par des organisations non partisans, telles que les associations féminines, familiales, syndicales et de consommateurs.

PS. — Pour passer des bonnes intentions aux actes, lisez et diffusez:

*L'ABC de l'égalité*, tiré de «Femmes suisses», avril 1981 (CP 194, 1227 Carouge, tél. 022 42 03 15).

*J'achète mieux*, N° de mai-juin 1981 (FRC, 3, rue du Stand, 1204 Genève, tél. 022 21 32 17).

### A SUIVRE

Pour ceux et celles que la perspective de la votation populaire sur l'égalité des sexes inciterait à examiner de plus près quelle est la situation helvétique dans un domaine particulier et fondamental, nous rappelons le fascicule de «volk + recht», organe

des juristes démocrates de Suisse, paru à la fin de l'année passée, et tout entier consacré au thème «Femmes et sécurité sociale — La sécurité sociale, obstacle à l'émancipation?» (adresse utile: c.p. 1308, 4001 Basel).

\* \* \*

Fonte du secteur secondaire helvétique: selon les

statistiques de l'Ofiamt qui recensent les personnes employées dans l'industrie (sans les petites entreprises industrielles), le recul a été de 23% pendant les années septante, soit 678 000 personnes occupées dans l'industrie en 1979 pour 880 000 en 1970. Cantons les plus touchés par ce recul: Zurich, Berne, Soleure, Vaud, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève.